

Les "industries de la migration" : formalisation, institutionnalisation et gouvernementalité

DEBONNEVILLE, Julien

DEBONNEVILLE, Julien. Les "industries de la migration" : formalisation, institutionnalisation et
gouvernementalité. *Sociograph*, 2019, no. 42, p. 113-125

Available at:

<http://archive-ouverte.unige.ch/unige:126773>

Disclaimer: layout of this document may differ from the published version.



L'ESSOR DES « INDUSTRIES DE LA MIGRATION ». GOUVERNER, FABRIQUER, FORMALISER LES IDENTITÉS EN MOUVEMENT

*Julien Debonneville*²⁶

LES « INDUSTRIES DE LA MIGRATION » : FORMALISATION, INSTITUTIONNALISATION ET GOUVERNEMENTALITÉ

Lorsque l'on évoque la massification des flux migratoires et les enjeux économiques qui en découlent, le concept d'« *industrie de la migration* » revient souvent dans la littérature académique (et au-delà). Cette notion, qui émerge à la fin des années 1990, a fait l'objet de nombreuses recherches (Cohen, 1997; Salt et Stein, 1997; Garapich, 2008; Hernández-León 2012) afin « d'éclairer un aspect souvent négligé de cette activité [la migration] : la commercialisation de la mobilité humaine » (Hernández-León, 2012, en ligne). Plus spécifiquement, ce concept renvoie à un « *set of specialised social actors and commercial institutions that profit directly not only from human mobility but also from effective adaptation into the new environment* » (Garapich, 2008, p. 736). Cette industrie recouvre ainsi une variété



²⁶ Cet article a été écrit dans le cadre d'un séjour postdoctoral au *Department of Social and Cultural Diversity* du *Max Planck Institute for the Study of Religious and Ethnic Diversity*, financé par une bourse *Early postdoc.mobility* du Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS).

de situations qui révèlent la porosité des catégories « légales » / « illégales » telles que : « le trafic d'être humain », le « recrutement de main-d'œuvre » (légale et clandestine) », le « financement de la migration », les « transports et les infrastructures de voyage », les « services de paiement », la « fourniture de papiers officiels et de faux documents », les « investissements immobiliers pour assurer le logement des migrants potentiels » ou encore le « conseil juridique » (Hernández-León, 2012 , en ligne).

Au-delà de ces situations, c'est bien des réseaux transnationaux d'acteurs et actrices et d'institutions qui alimentent cette économie de la migration. On trouve ainsi : « un ensemble d'entrepreneurs, de compagnies et de services qui développent un savoir-faire spécialisé [qui] créent des infrastructures sociales et économiques, investissent dans la migration légale et clandestine en affrontant les risques qui y sont liés, aidant parfois les migrants à contourner les obstacles, et parfois à effectuer un parcours bureaucratique légal » (Hernández-León, 2012, en ligne). Ces réseaux transnationaux d'acteurs et actrices et d'institutions au cœur de l'industrie de la migration révèlent ainsi le degré d'institutionnalisation de cette industrie de la migration orientée par une *doxa* néolibérale (bien que le profit économique ne soit pas l'unique finalité, comme nous le verrons par la suite). Salt et Stein soulignent à cet égard le caractère fortement institutionnalisé de ce type d'industrie, qui constitue dans le même temps l'une de ses spécificités (1997, p. 567). À la lueur de ces caractéristiques, on peut également appréhender l'industrie de la migration comme un mode particulier de gouvernementalité (Foucault, 2001), c'est-à-dire : « un mode d'action sur les actions des autres » du fait qu'elle : « structure [...] le champ d'action éventuel des autres » (Foucault, 2001, p. 1056). Comme nous le verrons tout au long de cet article, cette industrie de la migration implique par conséquent la production et la formalisation d'un *sujet* migrant au sein d'un *dispositif* fortement institutionnalisé.

Au regard de la littérature sur l'industrie de la migration, on regrettera toutefois que les recherches en sciences sociales se soient bien souvent cristallisées autour des enjeux économiques, occultant ainsi d'autres logiques sociales (par exemple : lutte

contre la vulnérabilité ; modes de résistance et d'*agency* (capacité d'agir), stratégies de mobilité sociale, etc.) concomitantes à l'œuvre au sein de ces industries. Par ailleurs, ces recherches se sont concentrées le plus souvent sur le caractère « informel » et « illégal »²⁷, tel que « les trafics d'êtres humains » délaissant ainsi la dimension « formelle » et « légale » de cette industrie. Ces travaux ont en effet souvent porté : « sur les acteurs clandestins et informels que sont les passeurs et les recruteurs, dont le rôle consiste surtout à fournir un appui aux flux migratoires clandestins » (Hernández-León, 2012, en ligne). En outre, on constate que ces études représentent généralement l'État comme un acteur extérieur, voire même opposé, à cette industrie. Hernández-León avance par exemple que : « c'est l'existence de frontières et d'autres formes de fermeture organisées par l'État, inhérentes à la migration internationale, qui constituent la raison d'être de l'industrie de la migration » (2012, en ligne). Un cadrage relativement pertinent à l'égard des migrations dites « informelles » et « clandestines », mais qui demeure lacunaire lorsque l'on considère également le rôle des États, les modes de gouvernementalité néolibérale, et les processus de formalisation des migrations.

Cet article propose dès lors de se pencher sur les processus de formalisation de l'industrie de la migration et les logiques sociales qui en découlent afin de saisir comment les modes de gouvernementalité des industries de la migration opèrent. Par *gouvernementalité*, j'entends ici la « conduite des conduites », c'est-à-dire « un mode d'action sur les actions des autres » ou le fait de « structurer le champ d'action éventuel des autres » qui participe à la naissance

●
²⁷ L'usage des guillemets a pour objectif de prendre une distance avec le discours du sens commun autour de ces catégories, mais également de souligner la porosité de ces catégories. En effet, l'entrecroisement des situations et la pluralité des configurations migratoires vécues lors des carrières migratoires amènent à repenser et dépasser ces dichotomies « légales » / « illégales », « informelles » / « formelles ». À ce titre, je propose plutôt d'appréhender ces catégories en termes processuels afin de mettre en exergue la complexité des situations vécues et dépasser les visions simplificatrices qui tendent à criminaliser les migrant-e-s.

d'un *sujet* (Foucault, 2001, p. 1056). Cet article montrera, à partir de l'étude du cas emblématique des Philippines, que si des logiques économiques jouent un rôle majeur dans l'essor de cette industrie, d'autres logiques sociales concomitantes, telles que la lutte contre la vulnérabilité, contribuent à l'essor des industries de la migration. De plus, nous verrons que ce type d'industrie impliquant une importante formalisation de la migration soutenue par l'État participe dans le même temps à la construction des identités migratoires. Au final, cet article invite ainsi à dépasser les lectures économicistes de l'industrie de la migration en proposant un regard sociologique afin de saisir, non pas les retombées économiques de ce type de mode de gouvernementalité de la migration, mais plutôt ce que ce mode implique en termes de construction des identités. Pour ce faire, je m'intéresserai tout particulièrement aux migrations des travailleuses domestiques philippines, qui constituent à la fois l'un des flux majeurs de cette industrie et qui fait l'objet d'une forte régulation. En outre, j'y reviendrai, ce flux se distingue du fait qu'il est lié à une figure identitaire nommée « Filipina »²⁸. À noter que les pistes analytiques et les matériaux, présentés dans le cadre de cet article, découlent d'un travail ethnographique d'une année à Manille menée lors d'une thèse de doctorat dédiée à la construction transnationale des processus d'altérisation dans le cadre des migrations des travailleuses domestiques philippines (Debonneville, 2016).

L'ESSOR DE L'INDUSTRIE MIGRATOIRE PHILIPPINE : ENTRE PROMOTION ÉCONOMIQUE ET LUTTE CONTRE LA « VULNÉRABILITÉ »

Lorsque l'on évoque les pratiques de « bonne gouvernance » des migrations et le « succès » des industries de la migration, les Philippines occupent une place prépondérante sur le devant de la

●
²⁸ Le terme « *Filipina* » est devenu dans les usages sociaux, mais aussi certains dictionnaires anglais, italiens ou grecs, un synonyme pour désigner les travailleuses domestiques originaires des Philippines.

scène internationale. En effet, l'archipel est devenu un « modèle » pour les pays qui mettent en place un système d'exportation de main-d'œuvre (Husson, 2007; Guevarra, 2010; Rodriguez, 2010)²⁹. Aux yeux des organisations internationales et des pays avoisinants, les Philippines sont en effet passées d'une politique modèle en termes de gouvernance des migrations, à un modèle de politique. Afin de comprendre l'avènement de l'industrie migratoire philippine, il importe d'identifier les logiques sociales imbriquées à ce mode de gouvernementalité qui ont participé à la genèse de ce « modèle ». Comme nous allons le voir ici, la particularité de ce modèle de gouvernementalité découle de son haut degré de formalisation des flux migratoires, mais aussi de la superposition des logiques économiques et de lutte contre la « vulnérabilité ». Deux logiques qui ont participé tout au long du XX^e siècle à formaliser les flux migratoires philippins à travers la mise en place de pratiques de régulation, de protection et de capitalisation de la migration. Ce processus de formalisation s'est ainsi construit autour de trois moments historiques clés : la période coloniale américaine (1910-1930) ; le tournant néolibéral (1970-1980) ; la lutte contre la vulnérabilité (1995-2005).

Si certains flux migratoires, notamment ceux des élites intellectuelles (*ilustrados*), étaient répandus lors de la période coloniale espagnole (1565-1898), la période coloniale américaine voit émerger une diversification des profils et surtout une massification des flux. Ce ne sont plus seulement des étudiant-e-s, mais des marins, des ouvriers agricoles et du personnel médical, notamment des infirmières, qui vont se destiner vers les États-Unis. Le nombre de migrant-e-s vers les États-Unis va dès lors croître jusqu'en 1934 notamment en raison du *Chinese Exclusion Act* de 1882 et le *Gentlemen's Agreement* de 1907 qui vont décupler l'exode des Philippin-e-s. Dans un climat économique tendu, ces lois sont mises en place afin de réduire l'immigration en provenance de Chine et du Japon sur le sol étatsunien, ce qui favorisera indirectement, pendant une

●
²⁹ Lors de l'enquête de terrain, il n'était d'ailleurs pas rare de croiser des délégations provenant d'autres pays de l'Asie du Sud-Est « en visite ».

courte période, l'émigration philippine vers les États-Unis. En ce sens, « *the United States began to use Filipino human resources in response to its labor shortages* » (Guevarra, 2010, p. 27). Cette croissance est ainsi alimentée par une demande de main-d'œuvre dite « docile » et « bon marché » qui va être comblée par une formalisation progressive des flux migratoires à partir d'une série de législations et de pratiques institutionnalisées de recrutement et de formation (Rodriguez, 2010; Choy, 2003). En effet, la mise en place d'institutions de formation des migrant-e-s, d'agences de voyages, d'institutions gouvernementales et plus largement d'un tissu institutionnel destiné à gouverner les pratiques migratoires éclot lors de la colonisation américaine. Comme le souligne Robyn Rodriguez : « *Several institutional precursors to the contemporary labor brokerage state can be identified in the colonial labor system, including the expansion of training programs, the role of labor recruiters, and the role of the state in facilitating out-migration* » (2010, p. 6). La colonisation *américaine*³⁰ représente à ce titre « l'épine dorsale » (*backbone*) du dispositif migratoire philippin contemporain (Rodriguez, 2010, p. 9), que ce soit dans la formalisation et l'institutionnalisation d'un mode de gouvernance des migrations ou dans la nature des flux.

Lors des années 1970-80, les migrations philippines prennent une nouvelle dimension dans leur formalisation et leur institutionnalisation avec la ratification du nouveau Code du travail philippin de 1974 (voir notamment les articles 17.1 et 17.2 de ce code). À cette période, le pays est sous le régime du président Marcos qui, pour résoudre les problèmes économiques du pays, continue la promotion de la migration, en mettant en avant une main-

●
³⁰ Lors du traité de Paris de décembre 1898 qui est censé mettre fin à la guerre hispano-américaine, les États-Unis obtiennent pour la somme de 20 millions de dollars la cession des Philippines, de Porto Rico et de Guam, ainsi que l'indépendance de Cuba. Les États-Unis qui jusqu'alors s'étaient distingués du colonialisme européen deviennent finalement avec ce traité, une puissance coloniale à part entière et pour une durée d'un demi-siècle (1898 - 1946) dans l'archipel. Lors de cette période, les États-Unis mettent en place une autonomisation progressive et contrôlée à travers une politique de « *benevolent assimilation* » (assimilation bienfaitrice), tout en prenant soin de neutraliser les révoltes politiques.

d'œuvre : « docile et bon marché » sur fond de loi martiale (1972-1981) (Tyner, 2004). Pour le président Marcos, ainsi que pour ses successeur-e-s, l'exportation de main-d'œuvre devient un moyen de réduire le chômage et la dette nationale, d'augmenter le capital humain au travers de l'expérience professionnelle des migrant-e-s rentré-e-s au pays, mais également d'équilibrer la balance des paiements du pays par le biais de transferts d'argent obligatoires (*Executive Order 857*) (Tyner, 2000; Mozère, 2002; Rodriguez, 2010). Cette industrie d'exportation de la main-d'œuvre représente un enjeu politique, économique et social majeur poussant l'État philippin à institutionnaliser un peu plus ce système. L'État philippin occupe dès lors pleinement le rôle de « courtier du travail » (*labour broker*), s'inscrivant ainsi dans une stratégie néolibérale afin de générer des profits par le biais de pratiques discursives et institutionnelles (Guevarra, 2010; Rodriguez, 2010; Debonneville, 2013). Si la migration n'est pas à proprement dite « obligatoire » et « imposée » aux citoyennes et citoyens, elle n'en demeure pas moins fortement valorisée économiquement et socialement dans l'archipel au point que les migrant-e-s sont hérigé-e-s au statut iconique de *bagong bayani* (*modern-day hero*).

Finalement, les années 1995-2005 voient émerger une nouvelle étape dans le processus de formalisation et d'institutionnalisation des migrations philippines. En 1995, sur fond de grogne sociale suite à la mort de Flor Contemplacion, une femme d'origine philippine engagée comme travailleuse domestique à Singapour et condamnée pour un meurtre dans le cadre de son travail, le gouvernement de l'archipel adopte le *Republic Act* n° 8042 également connu sous le nom de *Migrant Workers and Overseas Filipinos Act of 1995*. Cette nouvelle loi, qui reconnaît la contribution significative des transferts d'argent (*remittances*) des migrant-e-s à l'économie philippine (environ 10% du PIB du pays), a pour objectif d'améliorer la protection et le bien-être des migrant-e-s, ainsi que la régulation du secteur de la migration en redéfinissant le rôle de

l'État³¹ (Guevarra, 2010). Ce texte pointe par ailleurs la vulnérabilité spécifique des migrantes et propose d'adopter des critères de protection sensibles aux questions de genre³², notamment dans le cas des migrations des travailleuses domestiques. Cette loi implique également un contrôle plus strict des agences de recrutement afin de lutter contre le trafic des êtres humains et le recrutement illégal (*part II*), ce qui se traduit notamment par une politique de certification plus poussée envers les agences (voir la *section II alinéa d.*). Dans les années 2000, l'État philippin continue de formaliser les conditions de départ des migrant-e-s en pointant l'importance de la formation et de l'acquisition de compétences avant le départ. La formation et l'acquisition de compétences constituent ainsi, selon l'Etat, un moyen d'améliorer la protection des migrant-e-s comme en témoigne cette résolution gouvernementale de 2006 : « *The State recognizes that the ultimate protection to all migrant workers is the possession of skills and familiarity with the country and language of their employers and host governments* »³³. Cette période des années 1995 – 2005, portée par une volonté de lutte contre la vulnérabilité, tout en continuant de garantir la pérennité économique de cette industrie, représente ainsi une forme d'aboutissement dans la formalisation des migrations à travers un ensemble de textes de loi et des régulations gouvernementales qui se traduisent par un accroissement des pratiques institutionnelles de recrutement, de formation et de placement des migrant-e-s.

La mise en perspective de ces trois périodes permet au final de saisir comment le processus de formalisation des migrations philippines s'inscrit à travers des modes de gouvernementalité particuliers portés par une tension inhérente entre logiques économiques et lutte contre la vulnérabilité. Cette formalisation poussée

●
³¹ Avec cette réforme, l'État philippin occupe un rôle de régulateur. Sa mission est recentrée sur la protection des migrant-e-s (lutte contre la vulnérabilité et la maltraitance, mettre en place des mesures de luttes contre les discriminations de genre, etc.). Dans le même temps, le secteur privé est invité à prendre plus de responsabilités au sein de cette industrie.

³² Voir alinéa (d) de la section 2 du RA 8042.

³³ Governing Board Resolution No.8, Series of 2006.

des modes de gouvernementalité des migrations laisse voir aujourd'hui un paysage institutionnel garni de nombreuses institutions qui sont parties prenantes de l'industrie migratoire philippine. On compte, par exemple, cinq institutions gouvernementales directement impliquées dans la gouvernance des migrations, dont deux d'entre elles – POEA (*Philippine Overseas Employment Administration*) et OWWA (*Overseas Workers Welfare Administration*) – complètement dévouées aux questions migratoires. On dénombre par ailleurs plus de 3'000 agences de recrutement, plus de 500 centres de formation pour les migrant·e·s (toutes formations confondues) qui prennent annuellement en charge, selon les dernières statistiques de POEA de 2015, le déploiement de près de 2,4 millions de migrant-e-s.

DE LA FORMALISATION DES FLUX À LA FABRICATION DES IDENTITÉS MIGRATOIRES

Ce haut degré d'institutionnalisation et de formalisation des flux migratoires (avant, pendant et après la migration) qui caractérise les Philippines a notamment pour conséquence de participer à la fabrication d'identités migratoires. En effet, l'ensemble de ces pratiques institutionnelles de formalisation des migrations participe à la construction de figures idéales typiques de migrant-e-s, tels que la figure « du marin philippin » ou de « la travailleuse domestique philippine », plus connue sous le nom de la « *Filipina* ». Afin d'illustrer comment la formalisation des migrations participe à la manufacture d'identités migratoires, je m'intéresserai dans la suite de ce texte au cas des travailleuses domestiques qui représentent le flux migratoire (*landbased*) le plus important (environ 200'000 migrant-e-s par années (POEA, 2015)), mais également l'un des flux les plus formalisés et régulés du fait de la forte précarité économique et sociale de ce métier. Cette formalisation s'observe principalement à travers les nombres conséquents de formations que doivent suivre les candidates à l'émigration avant leur départ, afin d'acquérir de nouvelles compétences. Avant de quitter le territoire philippin, les travailleuses domestiques sont ainsi dans l'obligation

de participer à trois programmes de formation obligatoire : le *Pre-Departure Orientation Seminar (PDOS)*, le *Household Service National Certificate II* et le *Comprehensive Pre-Departure Education Program (CPDEP)*, ainsi que se soumettre à un test médical. L'ensemble de ces formations s'étale en général sur une durée d'un à six mois³⁴. Ces formations (payantes) impliquent des cours de langue, de « familiarisation culturelle » (*Culture Familiarization*), de « gestion du stress » (*Stress management*), de santé, de savoir économique sur la gestion et l'envoi de l'argent au pays, mais également de savoir-faire c'est-à-dire les compétences et de qualifications (faire le ménage, la cuisine, servir les repas, prendre en charge des enfants, etc.), et savoir-être (attitude, comportement, tenue physique, corporalité, etc.). Ces savoir-faire et ces savoir-être ont la particularité d'être fortement imbriqués à des normes de servitude, de docilité, de déférence, et de dévouement au travail (Debonneville, 2014, 2016) comme l'illustrent ici les propos d'une institutrice d'un centre de formation de Manille : « *If you want to become a good helper, you have to learn the technical skills, but also attitude. The attitude is very important... The attitude is 60% of the training. The technical skills might change regarding the context. For instance, the type of vacuum cleaner, the cooking recipes, the table setting can change, but the attitude will always be the same. No matter where you go, you have to show respect to your employer, be hardworking, be honest, be polite and adjust to the employer* » (Entretien, avril 2013). L'enquête ethnographique (Debonneville, 2014, 2016) sur les usages sociaux de ces savoir-faire et de ces savoir-être par les agences de recrutement a dès lors permis de révéler les rouages de la construction sociale de la figure de la « *Filipina* » et ses effets performatifs afin de répondre aux attentes des employeur-e-s et aux normes d'un marché mondialisé du travail domestique. Les observations menées au sein de différents centres de formation et d'agences de recrutement ont été l'occasion de décrire le déploiement de pratiques sociales (par exemple : recrutement, publicité, marketing, *brokering*, négociation, etc.) dans la



³⁴ La durée peut varier selon les pays de destination, et les stratégies économiques des agences de recrutement et les centres de formation (voir Debonneville, 2016).

fabrication transnationale des identités, sur la base de ces savoir-faire et savoir-être. En ce sens, la formalisation des flux migratoires (portée par des logiques économiques et de lutte contre la vulnérabilité), participe à manufacturer des identités migratoires, telles que la figure de la « *Filipina* ». Cette formalisation a par la suite des effets directs sur la structuration des rapports sociaux entre employeur-e et employée selon des normes de servitude (Debonneville, 2016)³⁵.

CONCLUSION

En plaçant au cœur de l'analyse les modes de gouvernementalité à l'œuvre dans l'industrie des migrations aux Philippines, cet article a permis de dépasser les interprétations économicistes qui tendent à réduire la compréhension des rouages de l'industrie de la migration à la marchandisation de la mobilité, restreints de surcroît au cadre de migrations « informelles » et « légales ». L'étude de cas philippin permet ainsi de décentrer notre regard en considérant les processus de formalisation des flux migratoires sous la houlette de l'État, qui joue un rôle majeur dans l'essor de cette industrie à travers la régulation économique et sociale des flux migratoires. L'analyse de trois moments historiques charnières dans l'avènement de l'industrie migratoire philippine a en effet permis de saisir l'essence des modes de gouvernementalité de cette industrie ancrés dans des logiques économiques et de lutte contre la vulnérabilité des migrant-e-s, tout en soulignant comment cet essor est étroitement lié à un processus croissant de formalisation. La formalisation des migrations apparaît en ce sens déterminante dans le développement de l'industrie migratoire philippine. Finalement,

●
³⁵ Cette analyse des modes de gouvernementalité des migrations philippines et des processus institutionnels de fabrication des identités assignées ne doit toutefois pas invisibiliser les pratiques d'*agency* (capacité d'agir) et de résistance des migrant-e-s (voir Debonneville, 2015). En outre, il est nécessaire de garder en tête que ces identités collectives assignées peuvent également faire l'objet de réappropriation, de resignification, voire de subversion (Debonneville, 2015, 2016).

cet article met en avant les effets de ce processus de formalisation, au-delà des retombées économiques, sur la construction des identités en mouvement.

BIBLIOGRAPHIE

- Cohen, Robert (1997). *Global Diasporas : An Introduction*. London : UCL Press.
- Choy, Catherine C. (2003). *Empire of Care: Nursing and Migration in Filipino American History*. Durham, NC : Duke University Press.
- Debonneville, Julien (2013). « De la lutte contre la vulnérabilité aux transferts d'argent. La Migration des travailleuses domestiques au Prisme du dispositif migratoire philippin. » *Autrepart* 67-68(4) : 69-85.
- Debonneville, Julien (2014). « Les écoles du care aux Philippines. » *Revue tiers-monde* 217(1) : 61-78.
- Debonneville, Julien (2015). « Regards croisés sur les récits de vie des femmes philippines dans l'économie mondialisée du travail domestique. Pour une analyse processuelle des carrières migratoires. » *Moussons. Recherches en sciences sociales sur l'Asie du Sud-Est* 26 : 93-111.
- Debonneville, Julien (2016). *Les écoles de la servitude aux Philippines : des carrières migratoires de travailleuses domestiques aux processus d'altérisation. Pour une approche socio-anthropologique des études postcoloniales*. Thèse de doctorat n. 29, Genève : Université de Genève.
- Foucault, Michel (2001). *Dits et Écrits, Tome 2 : 1976 - 1988*. Paris: Gallimard.
- Garapich, Michal P. (2008). « The Migration Industry and Civil Society : Polish Immigrants in the United Kingdom Before and After EU Enlargement. » *Journal of Ethnic and Migration Studies* 34(5) : 735-752.
- Guevarra, Anna Romina (2010). *Marketing Dreams, Manufacturing Heroes. The Transnational Labor Brokering of Filipino Workers*. New Brunswick, NJ : Rutgers University Press.
- Hernández-León, Rubén (2012). « Conceptualizing the Migration Industry », dans Gammeltoft-Hansen et Nyberg Sorensen, *The Migration Industry and the Commercialization of International Migration*. London : Routledge, p. 25-45.
- Hernández-Léon, Rubén (2012). « L'industrie de la migration », *Hommes et migrations* [En ligne], 1296, décembre, URL : <http://hommesmigrations.revues.org/1508> (06.10.2017).
- Husson, Laurence (2007). « L'Asie insulaire, forte exportatrice de main-d'oeuvre féminine possède-t-elle un système migratoire propre ? Les cas

indonésien, philippin et sri-lankais », *Études caribéennes* [En ligne], 8, décembre, URL : <http://etudescaribeennes.revues.org/982> (06.10.2017).

POEA (2015). *2010-2014 - Overseas Employment Statistics*. <http://www.poea.gov.ph/stats/statistics.htm> (06.10.2017).

Rodriguez, Robyn Magalit (2010). *Migrants for Export — How the Philippine State Brokers Labor to the World*. Minneapolis : University of Minnesota Press.

Salt, John et Stein, Jeremy (1997). « Migration as a business: the case of trafficking. » *International Migration* 35 : 467-494.

Tyner, James A. (2000). « Global Cities and Circuits of Global Labor: The Case of Manila, Philippines. » *The Professional Geographer* 52(1) : 61–74.

Tyner, James A. (2004). *Made in the Philippines. Gendered Discourses and the Making of Migrants*. London : Routledge Curzon.

